

**Procès-verbal de la 16^e assemblée générale annuelle
de la Caisse Desjardins des Chênes
tenue en mode virtuel, lundi 14 avril 2025, à 18 h 30.**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

MOT DE BIENVENUE

Monsieur Jean-Luc Joyal, président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Chênes, souhaite à tous la plus cordiale bienvenue à la 16^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Chênes.

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLÉE

Le président déclare l'assemblée générale annuelle ouverte à 18 h 30.

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Jacinthe Vallée, secrétaire du Conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Chênes, agira comme secrétaire de l'assemblée. Elle sera assistée dans ses fonctions par madame Karine Spénard, adjointe à la direction générale.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

DÉROULEMENT ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le président rappelle à l'assemblée quelques règles de fonctionnement afin d'assurer le bon déroulement de la rencontre. Étant donné que l'assemblée se déroule à distance, il fait mention des personnes qui l'assisteront tout au long de la réunion. Il s'agit de monsieur Martin Bouchard, directeur général par intérim, madame Jacinthe Vallée, secrétaire du Conseil et présidente du comité gouvernance et éthique avec mandat coopération, madame Mélanie Hardy, vice-présidente du Conseil, madame Karine Spénard, adjointe à la direction générale et madame Marie-Pier Racine adjointe administrative à la logistique de l'assemblée.

De plus, monsieur Jean-Luc Joyal rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période de votation de 4 jours prévue après l'assemblée. Finalement, il fait lecture de la définition d'un membre de plein droit, afin que ceux-ci qui sont présents à l'assemblée comprennent bien qui peut jouer un rôle lors de cette assemblée.

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le président mentionne qu'étant donné la tenue de l'assemblée à distance, il y a lieu de nommer deux scrutateurs. Il recommande mesdames Karine Spénard et Marie-Pier Racine à titre de scrutatrice, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé lors de l'assemblée.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de nommer mesdames Karine Spénard et Marie-Pier Racine comme scrutatrices.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Jacinthe Vallée procède à la lecture de l'ordre du jour de cette 16^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Chênes.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 17 AVRIL 2024

Monsieur Jean-Luc Joyal, président du Conseil, mentionne qu'étant donné que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle datée du 17 avril 2024 est déposé et disponible à tous les membres sur le site Internet de la Caisse, il ne sera donc pas nécessaire d'en faire la lecture lors de l'assemblée.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 15^e assemblée générale de la Caisse Desjardins des Chênes.

Adopté à l'unanimité.

2. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Jean-Luc Joyal, président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Chênes, présente les membres du conseil d'administration :

Madame Mélanie Hardy, vice-présidente
Madame Jacinthe Vallée, secrétaire
Monsieur Mario Bélisle
Monsieur Alex Brouillard
Madame Michelle Bourret
Monsieur Hubert Brodeur
Madame Émilie Corbeil
Madame Geneviève Dufort
Monsieur Pierre Lavallée
Monsieur Michel Paradis
Monsieur Alain Tessier

Monsieur Joyal remercie les administrateurs pour leur engagement et dévouement dans l'exercice de leur rôle.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Luc Joyal, président du conseil d'administration de la Caisse, présente le rapport de son instance.

Il souligne le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord.

Il fait mention que Desjardins est déterminé à jouer un rôle de leader dans un contexte socioéconomique par les forces du modèle coopératif. Nous avons poursuivi nos nombreuses initiatives pour soutenir les collectivités par notre multitude de leviers financiers dont nos programmes de finances solidaires mais aussi avec le Fonds du Grand Mouvement et notre Fonds d'aide au développement du milieu.

Le président continu avec la présentation de quelques solutions numériques innovantes qui ont été mise en place au cours de l'année.

En terminant, le président mentionne les efforts soutenus à l'égard du développement durable via un plan triennal de développement durable et de finance responsable.

RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Monsieur Jean-Luc Joyal, président du Conseil, fait le bilan de la surveillance relative aux trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse a octroyé trois contrats de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code, pour un total de 53 600,00 \$. Ces contrats ont tous été conclus dans le respect des règles déontologiques.

Aucune question n'est posée.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la Caisse Desjardins des Chênes et certaines données du mouvement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 sont présentés et commentés par monsieur Martin Bouchard, directeur général par intérim de la Caisse ainsi que par le billet d'une capsule vidéo. Les états financiers sont inclus dans le rapport annuel.

Aucune question pour ce volet.

PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

L'an dernier, un montant de 124 380 \$ a été remis grâce à ce dernier. En plus d'un montant de 60 681 \$ qui a été versé en dons et commandites, ce qui représente un montant total de 185 061 \$ retourné à la collectivité.

Madame Jacinthe Vallée, présidente du comité Gouvernance et éthique avec mandat coopération informe les membres de l'adoption d'un nouveau plan d'engagement et de proximité. Celui-ci a permis de réévaluer nos priorités d'investissement et nous assurez que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et partenaires de notre communauté. Elle remercie tous nos membres et partenaires du milieu d'avoir participé à nos diverses consultations.

Finalement, elle mentionne les différents programmes offerts en éducations financières ainsi que les leviers d'engagement, le reflet de nos retombées dans la collectivité.

Aucune question de l'assemblée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À cette période-ci de l'assemblée, aucune question n'est soulevée.

5. PROPOSITION SOUMISES AU VOTE

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (ristournes)

Monsieur Jean-Luc, président du conseil d'administration mentionne que, tel que présenté précédemment, les excédents annuels se chiffrent à 6 624 000 \$ pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024.

Monsieur Jean-Luc Joyal, invite monsieur Martin Bouchard, directeur général par intérim, à venir présenter la proposition de versement de la ristourne pour l'année 2024.

Voici donc la proposition qui est faite aux membres :

Une ristourne totale de 1 306 102 \$ soit

- 1 152 241 \$ pour la ristourne aux membres
- 153 861 \$ pour l'alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu.

Le directeur général mentionne que la ristourne est répartie en fonction du volume d'affaires détenu ainsi que sur la détention de produits.

Monsieur Martin Bouchard, directeur général par intérim, présente la recommandation de la répartition, soit celle qui est la plus avantageuse pour l'ensemble des membres de la Caisse :

Pour la ristourne sur les volumes, le taux sera de 0,58 \$ par 1 000 \$ d'encours moyen pour les particuliers et les entreprises ce qui représentera une somme de :

- Comptes 131 000 \$
- Épargne et placement 160 000 \$,
- Fonds 56 000 \$
- Prêts et marges de crédit 362 000 \$.

La ristourne sur les assurances quant à elle sera de 23 \$ par 1 000 \$ de prime payée, pour un montant de 153 000 \$.

Quant à la ristourne sur les cartes de crédit, le taux de ristourne sera de 0,58 \$ par 1 000 \$ d'achats nets et sera de 75 000 \$

La ristourne - produits pourra atteindre 50 \$ par membre en fonction du nombre de produits détenus dans les 4 grandes familles de produits et se chiffre à 197 000 \$ au total.

Et enfin, une ristourne pour les services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine de 23 \$ par 1 000 \$ d'honoraires et de commissions pour un montant de 19 000 \$.

À la suite de la présentation de la recommandation du versement de la ristourne 2024, monsieur Jean-Luc Joyal, président, demande un proposeur et un appuyeur afin d’adopter la recommandation.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que la recommandation du versement de la ristourne pour l’année se terminant le 31 décembre 2024 soit soumise à la votation en différé qui se tiendra entre le 15 avril 2025 et le 18 avril 2025 à 23 h 59.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D’ÉLECTION

Monsieur Jean-Luc Joyal, président du Conseil mentionne qu’il agira à titre de président d’élection.

Madame Mélanie Hardy, vice-présidente du conseil d’administration, agira en tant que secrétaire d’élection.

RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURES

Monsieur Jean-Luc Joyal, président, invite Madame Mélanie Hardy, présidente du comité mise en candidatures à faire état du processus de mise en candidatures. Elle fait la lecture du rapport du comité afin que les membres puissent connaître les critères qui étaient recherchés dans le profil collectif.

La présidente du comité rappelle que les mises en candidatures devaient être faites par voie électronique et pouvaient être envoyées par courriel à la Caisse, à compter du 22 janvier 2025 et ce, pour une période de 20 jours calendrier et au plus tard le 11 février 2025 à 16 h 30.

PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Le président d’élections, monsieur Jean-Luc Joyal invite maintenant les candidats à faire une allocution, qui leur permettra de se présenter et ainsi démontrer leur intérêt à pourvoir un poste au sein du conseil d’administration.

Madame Jacinthe Vallée, présidente du comité mise en candidatures, rappelle que les postes au conseil d’administration sont répartis selon des groupes et des postes pour la province du Québec, dits universels.

Administrateurs sortants de charge :

Madame Jacinthe Vallée	Poste universel, province du Québec
Monsieur Michel Paradis	Groupe B
Madame Émilie Corbeil	Groupe C
Madame Geneviève Dufort	Groupe D

Candidatures reçues dans les délais prescrits :

Poste universel pour la province du Québec aucune candidature

GROUPE A Madame Jacinthe Vallée

GROUPE B Monsieur Michel Paradis

GROUPE C aucune candidature

GROUPE D Madame Geneviève Dufort

ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Le président d'élections, monsieur Jean-Luc Joyal, précise que le conseil d'administration a cinq postes à pourvoir, un pour la province du Québec, un poste au sein du groupe A (Saint-David, Saint-Eugène, Saint-Guillaume), un poste au sein du groupe B (Saint-Edmond, Saint-Germain, Drummondville), un poste au sein du groupe C (Saint-Marcel, Saint-Hugues, Saint-Simon) ainsi qu'un poste au sein du groupe D (Wickham, L'Avenir, Lefebvre). Comme le nombre de candidatures reçues est inférieur au nombre total de postes à pourvoir, il déclare donc élus par acclamation à titre d'administrateur pour :

Poste universel pour la province de Québec, laissé vacant
Le groupe A, madame Jacinthe Vallée
Le groupe B, monsieur Michel Paradis
Le groupe C, laissé vacant
Le groupe D, madame Geneviève Dufort

Le président félicite les élus. Il mentionne également que deux postes sont laissés vacants et que les membres intéressés peuvent faire parvenir leur candidature au conseil d'administration.

PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Le président, monsieur Jean-Luc Joyal mentionne que la votation se fera en différé, soit du 14 avril 2025 à la fin de l'assemblée générale annuelle, et ce, jusqu'au 18 avril 2025 à 23 h 59. Il précise que seuls les membres de plein droit pourront se prévaloir de leur droit de vote.

Monsieur Jean-Luc Joyal informe les membres qu'il y a trois moyens simples de voter, soit :

- Par AccèsD Internet;
- Par AccèsD mobile;
- En succursale, aux centres de Saint-Germain et de Saint-Guillaume.

Le président informe les membres que, la 16^e assemblée générale annuelle de la Caisse, en plus de la réécoute par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse, les membres auront accès à toute la documentation de référence.

Finalement, un vote favorable pour chacune des propositions permettra à la Caisse de verser la ristourne à laquelle les membres ont droit et voir au versement pour l'alimentation du FADM.

Les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Au cours des jours qui suivront la période de votation, les résultats de votes seront alors publiés sur le site Internet de la Caisse, ce qui mettra officiellement fin à la 16^e assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif auquel cas, le processus devra être repris une seconde fois.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle 100 % virtuelle. Il remercie aussi le directeur général par intérim, monsieur Martin Bouchard, ainsi que le personnel pour le support qu'ils accordent à leurs administrateurs et d'agir toujours dans l'intérêt du membres/clients, jour après jour.

Il félicite tous les administrateurs pour leur engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare l'assemblée levée, partiellement, et ce, jusqu'aux résultats du vote.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 195 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

Proposition sur la répartition des excédents annuels, le versement de la ristourne provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) ainsi que les taux de ristourne, 96,31 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée à la majorité.

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 22 avril 2025 à 11 h 58.

X

Jean-Luc Joyal
Président

X

Jacinthe Vallée
Secrétaire